

**ADOPTION D'UN GENTILE POUR LES HABITANTS
D'ILLE-ET-VILAINE****Synthèse :**

Le Département veut se doter d'un nom pour les habitants d'Ille-et-Vilaine. A cette fin, il a missionné Monsieur Jacques Delanoë qui s'est entouré d'un comité d'expert composé de personnalités du département. L'assemblée départementale est invitée à faire un choix dans les propositions du comité et doter ainsi les habitants d'un gentilé.

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,

Vu les deux rapports présentés par Monsieur le Président du Conseil Général,

Au vu des propositions du comité du gentilé

Vu les propositions de la 5^{ème} commission et après avoir entendu M. THEAUDIN, rapporteur,

Et après en avoir délibéré dans la séance du 20 juin 2013,

DECIDE :

- ***d'adopter le nom de « Breillien » pour les habitants d'Ille-et-Vilaine***
- ***de mettre fin à la procédure de création du gentilé en décidant que les habitants d'Ille-et-Vilaine porteront désormais le gentilé qui se dégage du vote de l'assemblée.***

Pour Extrait Conforme,
Rennes, le 8 juillet 2013

La Directrice Générale des Services Départementaux

Laurence QUINAUT

Pour mémoire :

Ledit comité, qui n'avait à l'évidence strictement rien d'un comité « d'experts », s'est réuni une seule et unique fois sous la présidence d'un publicitaire rémunéré.

Les habitants n'ont découvert que le lendemain de la délibération le néologisme dont personne - jamais - n'avait entendu parler... puisqu'il avait été tenu secret.

Patrick Jéhannin